



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

franchises

Question écrite n° 3984

Texte de la question

Mme Laurence Dumont attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat sur les problèmes rencontrés par les commerçants franchisés Phildar. Elle a été alertée par une ex-franchisée qui lui indique que la société Phildar abuse de la position que lui donnent les contrats de franchise passés. La marge bénéficiaire accordée par ladite société est très faible. Les prix de vente, que le contrat lui permet d'imposer, augmentent régulièrement. Les franchisés perdent ainsi leurs clients. On ne compte plus les faillites parmi les 1 300 franchisés Phildar. La société Phildar n'hésite pas à attaquer en justice les franchisés pour le paiement de leur dette qu'elle a pourtant participé à générer par des contrats de franchise déséquilibrés. Elle lui demande en conséquence de bien vouloir indiquer quelles réflexions elle entend engager sur les rapports entre franchiseurs et franchisés et comment elle envisage d'améliorer les garanties pour les franchisés.

Texte de la réponse

L'article 1er de la loi n° 89-1008 du 31 décembre 1989, relative au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social, a favorisé un engagement contractuel en toute connaissance de cause en imposant l'obligation d'une information précontractuelle. S'agissant des contrats conclus entre franchiseurs et franchisés, ceux-ci sont librement fixés par les parties et les différends auxquels ils peuvent donner lieu relèvent de la compétence du juge judiciaire, seul à même de constater les faits allégués et de décider souverainement de la solution du litige. Cependant, un groupe de travail, placé sous l'égide du département ministériel, a été constitué. Il est composé de représentants des franchiseurs et des franchisés et examine notamment les difficultés rencontrées par les créateurs d'entreprises commerciales.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Dumont](#)

Circonscription : Calvados (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3984

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3279

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4684